

> Circulaire du CPDP

n°11115
Lundi 30 mai 2016

NOTE AUX FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES DU 27 MAI 2016

DGDDI - BUREAU F/2

Crise affectant les approvisionnements en carburants sur le territoire français

MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENTS DES OPÉRATEURS PÉTROLIERS POUR LES IMPORTATIONS ET LES INTRODUCTIONS DURANT LA PÉRIODE DE CRISE DES CARBURANTS

► Le bureau F/2 de la direction générale des douanes et droits indirects a fait parvenir aux fédérations professionnelles pour diffusion aux opérateurs pétroliers une note portant à leur connaissance les mesures qu'ils peuvent appliquer pour les importations et les introductions de produits énergétiques durant la période de crise.

Sommaire de la note :

I. Formalités à l'importation et à l'introduction

1. Les formalités à l'importation

1.1. Les formalités déclaratives

1.2. Suspension du mesurage des produits importés en entrepôt fiscal de stockage (EFS)

2. Approvisionnements auprès de fournisseurs situés dans d'autres États membres pour les négociants-revendeurs stockant et distribuant les produits énergétiques en droits acquittés

2.1. Approvisionnement en droits suspendus

2.2. Approvisionnement en droits acquittés

II. Importations et introductions de carburants sous conditions d'emploi

Cette note est diffusée en même temps que deux autres notes relatives :

- à la remise gracieuse de la TGAP sur les carburants⁽¹⁾ ;
- aux dérogations accordées en faveur de certains utilisateurs de gazole non routier⁽²⁾ ;

► Figure ci-après la note du 27 mai 2016 relative aux modalités d'approvisionnement des opérateurs pétroliers.